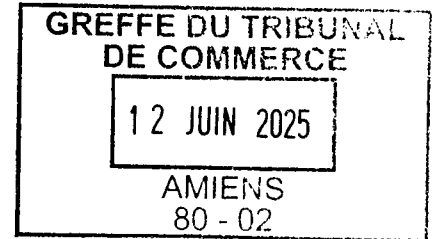


Bordereau attestant l'exactitude des informations - AMIENS - 8002 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 12/06/2025 - B2025/003461 - 2016 B 00275 - 819 274 192 - SO GOOD

SO GOOD
Société à responsabilité limitée
au capital de 500,00 Euros
Siège social : 6 PLACE BONAPARTE

80100 ABBEVILLE
R.C.S : 819274192



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/09/2023
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

RESOLUTION UNIQUE

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2022** faisant ressortir **un bénéfice** de **2 133,21** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **-21 398,50** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **-19 265,29** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **-19 265,29** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **2 133,21** Euros. Il passera ainsi de **-21 398,50** Euros, à la somme de **-19 265,29** Euros après affectation.

Nous vous précisons que, du fait de la perte apparue au titre de l'exercice écoulé, le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social, et qu'il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L 223-42 du Code de commerce, de statuer en Assemblée Générale Extraordinaire, s'il y a lieu à dissolution anticipée ou non de la société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente assemblée.

Pour copie certifiée conforme
La gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by a large, sweeping flourish.

SO GOOD

S.A.R.L. au capital de 500,00 Euros
Siège social : 6 PLACE BONAPARTE

80100 ABBEVILLE
R.C.S : 819274192

Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2022

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31/12/2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **147 397,55** Euros contre **100 002,62** Euros au titre de l'exercice précédent.

Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de vente de plats à emporter et en livraison.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **145 665,91** Euros pour l'exercice, contre **129 525,74** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **35 689,82** Euros au 31/12/2022 contre **28 751,72** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **3 188,29** Euros au 31/12/2022 contre **2 591,00** Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **32 808,87** Euros au 31/12/2022 contre **30 183,45** Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à **2 569,67** Euros au 31/12/2022 et **2 307,61** Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **1 181,88** Euros au 31/12/2022 contre **1 828,70** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **-422,53** Euros, contre **-375,80** Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **-1 488,00** Euros au 31/12/2022, contre **-3 541,00** Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de **2 133,21** Euros contre un bénéfice de **1 534,50** Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **16 390,75** Euros, les amortissements et provisions correspondants de **11 399,16** Euros, soit un montant net de **4 991,59** Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de **3 892,57** Euros.
- Les créances et disponibilités nettes sont de **15 757,08** Euros, contre **12 386,32** Euros pour l'exercice précédent.

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à **-18 765,29** Euros, contre **-20 898,50** Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à **39 513,96** Euros contre **37 177,39** Euros l'année précédente.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à **149 709,65** Euros au 31/12/2022, contre **134 977,04** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à **4 043,74** Euros, contre **5 451,30** Euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le **31/12/2022** fait ressortir un **bénéfice** de **2 133,21** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **-21 398,50** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **-19 265,29** Euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **2 133,21** Euros. Il passera ainsi de **-21 398,50** Euros, à la somme de **-19 265,29** Euros après affectation.

Nous vous précisons que, du fait de la perte apparue au titre de l'exercice écoulé, le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social, et qu'il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, de statuer s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente Assemblée.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

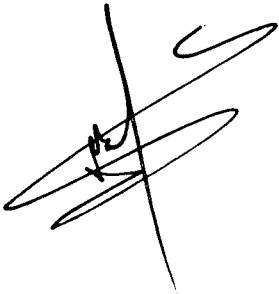
CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à ABBEVILLE
Le 14/09/2023

La gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned below the 'La gérance' heading.

Désignation de l'entreprise SO GOODNéant ☐ *Adresse de l'entreprise 6 PLACE BONAPARTE 80100 ABBEVILLE

SIRET

8	1	9	2	7	4	1	9	2	0	0	0	1	5
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1 2

Durée de l'exercice précédent *

1 2

				Exercice N clos le	
				13/11/2021	
		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3	
ACTIF					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012	
		Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles *		028	030	13 972 11 399 2 573
	Immobilisations financières * (1)		040	042	2 419 2 419
	Total I (5)		044	048	16 391 11 399 4 992
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
		Marchandises *	060	062	
		Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	
		Autres * (3)	072	074	9 856 9 856
		Valeurs mobilières de placement	080	082	
		Disponibilités	084	086	5 901 5 901
		Charges constatées d'avance *	092	094	
Total II		096	098	15 757 15 757	
Total général (I + II)		110	112	32 148 11 399 20 749	
PASSIF				Exercice N 1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		500
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		
	Réserves réglementées *		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131		
	Report à nouveau		134		(21 398)
	Résultat de l'exercice		136		2 133
	Subventions d'investissement		137		
	Provisions réglementées		140		
	Total I		142		(18 765)
Provisions pour risques et charges		Total II		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		32 068
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169		7 446
	Produits constatés d'avance		174		
Total III			176		39 514
Total général (I + II + III)			180		20 749
RENOVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	2 281
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 902 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SO GOOD

Néant ☐ *Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13/11/2022

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		{	Biens	{	209		210		
	Production vendue					215		214	147 398	
				Services *			217		218	
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222		
	Production immobilisée *								224	
	Subventions d'exploitations reçues								226	
	Autres produits								230	2 312
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232	149 710	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234	22	
	Variation de stocks (marchandises) *							236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238	70 201	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240		
	Autres charges externes * (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)							242	35 690	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *					243	1 391	244	3 188	
	Rémunérations du personnel *							250	32 809	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	2 570	
	Dotations aux amortissements *							254	1 182	
	Dotations aux provisions							256		
	Autres charges {					dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	4
					dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)								264	145 666	

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers (III)	280	Charges financières (V)	294	423
Produits exceptionnels (IV)			290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347	300 1 488
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348	
Impôt sur les bénéfices * (VII)			306	

2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)

			310	2 133
--	--	--	-----	-------

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

Régime d'exploitation	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318						
	Provisions non déductibles *				322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324						
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		1 488				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option ((Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 <i>sexies</i> D) 249))				251						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999						
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997				
	Entreprises nouvelles (44. <i>sexies</i>)	986		ZFU-TE (44. <i>octies</i> A)	987		342				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. <i>septies</i>)	981		JEI (44. <i>sexies</i> A)	989						
	ZRD (44. <i>terdecies</i>)	127		ZRR (44. <i>quindécies</i>)	138						
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 <i>duodecies</i>)	991									
	ZFANG 44. <i>quaterdecies</i>	345		Investissements outre-mer	344						
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 <i>sexdecies</i>)	992		Zone de développement prioritaire (44 <i>septdecies</i>)	993						
	Créance due au report en arrière du déficit				346		350				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i>)	655		Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> A)	643						
	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> B)	645		Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> C)	647						
Droit divers	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> D)	648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 <i>decies</i> E)	641						
	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> F)	990		Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> G)	649						
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTERIEURS						Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352	3 621	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356						
	Déficits antérieurs reportables * 63 017 dont imputés sur le résultat :								360	3 622	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370		372	1

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

DGFIP N°2033-B-SD 2023

Extension

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 502 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SO GOODNéant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	9 760	442	1 281	444		446	11 041				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	1 582	462		464		466	1 582				
	Autres immobilisations corporelles	470	1 349	472		474		476	1 349				
Immobilisations financières		480	1 419	482	1 000	484		486	2 419				
TOTAL		490	14 110	492	2 281	494		496	16 391				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	7 579	532	907	534		536	8 486		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	1 464	552	118	554		556	1 582		
	Autres immobilisations corporelles	560	1 174	562	157	564		566	1 331		
TOTAL		570	10 217	572	1 182	574		576	11 399		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
		Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾	579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise										SO GOOD										Néant ☐ *										
I	RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																													
A NATURE DES PROVISIONS										Montant au début de l'exercice					Augmentations : dotations de l'exercice					Diminutions reprises de l'exercice					Montant à la fin de l'exercice					
Provisions réglementées		Amortissements dérogatoires								600					602					604					606					
		Dont majorations exceptionnelles de 30 %								601					603					605					607					
		Autres provisions réglementées *								610					612					614					616					
Provisions pour risques et charges										620					622					624					626					
Provisions pour dépréciation		Sur immobilisations								630					632					634					636					
		Sur stocks et en cours								640					642					644					646					
		Sur clients et comptes rattachés								650					652					654					656					
		Autres provisions pour dépréciation								660					662					664					666					
TOTAL										680					682					684					686					
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																				
		Dotations					Reprises																							
Fonds commercial		681					683																							
Autres immobilisations incorporelles		700					705																							
Terrains		710					715																							
Constructions		720					725																							
Inst. techniques mat. et outillage		730					735																							
Inst. générales, agencements amén. div.		740					745																							
Matériel de transport		750					755																							
Autres immobilisations corporelles		760					765																							
TOTAL		770					775																							
II	DÉFICITS REPORTABLES																													
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)										982					63 017															
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)										982 bis																				
Nombres d'opérations sur l'exercice										982 ter																				
Déficits imputés										983					3 622															
Déficits reportables										984					59 395															
Déficits de l'exercice										960					1															
Total des déficits restant à reporter										970					59 395															
III	DIVERS																													
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381																				
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin										325																				
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327																				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380																				
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										326																				
N° du centre de gestion agréé										388																				
Montant de la TVA collectée										374					14 740															
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378					7 789															
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399																				
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398																				
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397																				

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.